

## Revue de presse d'octobre 2023

### Table des matières

<b>Afrique</b> .....	<b>1</b>
Libye .....	1
Turquie .....	2
Turquie - Grèce.....	2
<b>Europe</b> .....	<b>3</b>
<b>Pays non-membres de l'Union européenne</b> .....	<b>3</b>
Grande-Bretagne .....	3
<b>Pays membres de l'Union européenne</b> .....	<b>4</b>
UE .....	4
UE-Albanie-Royaume Uni .....	4
UE-Irak .....	5
Allemagne.....	5
Croatie .....	5
Espagne - Mauritanie .....	6
Espagne-Sénégal.....	6
France - Espagne .....	6
France.....	7
Italie.....	7
Slovaquie .....	8

## Afrique

### Libye

- Infomigrants, « [Méditerranée : les garde-côtes libyens accusés d'avoir fait chavirer un canot de migrants](#) », le 2 octobre 2023

Sea-Watch a diffusé une vidéo montrant les autorités libyennes percuter un bateau sur lequel se trouvaient une cinquantaine de personnes en migration. Cette manœuvre a provoqué le naufrage de l'embarcation et plusieurs personnes exilées sont tombées à l'eau. Sea-Watch a dénoncé une « tentative d'assassinat ». En dépit des énièmes violences commises par les garde-côtes libyens envers les exilé·e·s<sup>1</sup> et les ONG de sauvetage<sup>2</sup>, l'Italie apporte un soutien à la Libye, via le fonds fiduciaire d'urgence de l'UE (FFU), pour la surveillance des frontières. Depuis 2000, l'UE coopère avec la Libye par le biais du gouvernement italien (accord de Rome, 2000 ; accord de Tripoli, 2007 ; accord de Benghazi, 2008). À partir de 2016, l'UE fournit un soutien matériel et logistique aux garde-côtes libyens, renforcé par le protocole d'entente entre le gouvernement italien et le gouvernement libyen d'unité nationale de 2017, ainsi que le [protocole d'entente](#) entre Malte et la Libye (2020). Ainsi, malgré les faits documentés de violations des droits et de violences envers les personnes exilées commises par les autorités libyennes<sup>3</sup>, l'UE et ses États membres poursuivent leur collaboration pernicieuse avec ce pays failli, et notoirement non-sûr.

---

<sup>1</sup> Dans un rapport du 23 mars 2022, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU détaille les exactions subies par les migrant·e·s en Libye qui sont constitutives de crimes contre l'humanité selon une mission d'enquête indépendante de l'ONU de novembre 2021.

<sup>2</sup> En juillet, [l'Océan Viking avait été visé par des tirs répétés provenant d'un navire des gardes-côtes libyens](#).

<sup>3</sup> Migreurop, « [Des centaines d'ONG et d'individus réclament la révocation de la zone SAR de la Libye](#) », le 3 juillet 2020

- [Avvenire, “Il Consiglio di sicurezza Onu conferma le sanzioni ai guardacoste-trafficienti”](#), le 20 octobre

Le Conseil de sécurité des Nations unies confirme les sanctions à l'encontre des garde-côtes-libyens considérés comme des trafiquants<sup>4</sup>. Cette décision met en difficulté les directives du gouvernement italien, selon lesquelles les organisations d'aide humanitaire devraient d'abord se coordonner avec les garde-côtes libyens, dont l'ONU souligne qu'ils sont l'un des principaux rouages du système criminel et de violation des droits des personnes en migration.

## Turquie

- [Courrier International, « En Turquie, des “points de contrôle mobiles” pour lutter contre l’immigration illégale»](#), le 4 octobre 2023.

La Turquie durcit les contrôles d'identité des personnes (contrôles biométriques et vérification de leurs documents de séjour), entravant ainsi leur mobilité à l'intérieur de ses frontières. Pour ce faire, le gouvernement va créer de nouveaux points de contrôle mobiles. Ceux-ci, installés à l'intérieur d'une ville, permettent aux policiers d'interpeler des personnes suspectées d'être sans droit de séjour dans le pays pour les conduire dans des bus spéciaux (qui constituent les points de contrôles mobiles). Le gouvernement turc a également déclaré vouloir coopérer avec les gouvernements grecs et bulgares dans les contrôles des migrations.

La Turquie est un pays central dans la mise en œuvre de l'externalisation des politiques migratoires européennes. De nombreux accords et/ou arrangements avaient par ailleurs déjà été conclus entre la Turquie et l'UE ([protocole d'entente Turquie/Frontex](#) 2012, arrangement UE/Turquie 2016) et/ou ses États membres (accord de coopération policière Grèce/Turquie 2001, accord de réadmission Grèce/Turquie 2001, réactivé en 2010; accord de coopération policière Turquie/Italie, 2001) pour contenir les personnes en migration et empêcher leur circulation vers les pays de l'UE.

## Turquie - Grèce

- [Le Monde, « En mer Égée, la route migratoire de tous les dangers»](#), le 6 octobre 2023.
- [Efsyn, « Επαναπροωθήσεις ξανά και με ένταση στο Αιγαίο »](#), le 6 octobre 2023

Le Conseil grec des réfugiés (GCR) souligne le caractère méthodique et systématique des refoulements d'exilé·e·s aux frontières grecques<sup>5</sup>. Il documente, dans chacun des cas, des faits de violences (humiliations, détentions illégales, intimidations, violences physiques et sexuelles, ainsi que la confiscation arbitraire d'effets personnels.) L'organisation Aegean Boat Report – qui recense les refoulements à la frontière gréco-turque – démontre qu'après une interruption de trois mois à la suite du naufrage criminel de Pylos, les garde-côtes grecs ont repris les opérations de refoulements, alors que le nombre de départs de la Turquie vers la Grèce augmente en raison des conditions de vie en Turquie. En effet, refoulées en Turquie, les personnes exilées témoignent des effets d'une politique qui s'oppose à l'installation des personnes exilées de manière permanente.

<sup>4</sup> Notamment l'embargo sur les armes comprenant l'armements et [le] matériel létal connexe de tous types, y compris de toute assistance technique ou formation et de toute aide financière ou autre » UN Press, « [Le Conseil de sécurité proroge jusqu'au 1er février 2025 les sanctions applicables en Libye](#) », le 19 octobre 2023

<sup>5</sup>GCR, “[AT EUROPE’S BORDERS: BETWEEN IMPUNITY AND CRIMINALIZATION](#)”, March 2023

## Europe

### Pays non-membres de l'Union européenne

#### Grande-Bretagne

- BBC, "[Bibby Stockholm: Asylum seekers to be returned to migrant barge](#)", le 11 octobre 2023
- Reuters, "[Britain begins returning asylum seekers to barge on southern coast](#)", le 19 octobre 2023

En août, les premières personnes migrantes ont été hébergées sur la barge flottante *Bibby Stockholm*. Ce dispositif d'enfermement a été mis en place par le gouvernement britannique pour les personnes arrivant dépourvues de droit de séjour, le temps de traitement de leur demande d'asile - de 3 à 6 mois. L'enfermement sur cette barge flottante serait spécifique aux « *hommes âgés de 18 à 56 ans* » et peut contenir jusqu'à 500 personnes. Quelques semaines après l'enfermement des premières personnes sur cette barge, des traces de bactéries de légionelles dans l'approvisionnement en eau ont mené à l'évacuation des personnes détenues. La semaine du 15 octobre 2023, une trentaine de personnes ont été de nouveau enfermées sur cette barge flottante en dépit des conditions inhumaines et de leurs conséquences sur les personnes<sup>6</sup>. Parallèlement, le gouvernement britannique a annoncé réduire l'hébergement en hôtels des demandeur·euse·s d'asile<sup>7</sup>. En Grande-Bretagne, le gouvernement poursuit et normalise<sup>8</sup> les pratiques de non-accueil et la tendance à l'enfermement des exilé·e·s en demande de protection.

- The Guardian, "[Government faces legal challenge over 'unlawful segregation' of asylum seekers](#)", le 25 octobre 2023

L'organisation Care4Calais a engagé une action en justice contre le ministère de l'Intérieur britannique. L'association dénonce le non-respect des exigences de la loi de 1999 sur l'immigration et l'asile pour fournir un niveau d'hébergement adéquat aux personnes exilées. Elle démontre que dans le camp de Wethersfield – prétendu « site d'hébergement » officiel pour les demandeur·euse·s d'asile – les personnes enfermées sont soumises à des conditions d'isolement et d'enfermement qui rendent « *effectivement impossible pour les résidents d'interagir avec la communauté locale* » : le site est entouré de clôtures et surveillé continuellement par des agent·e·s de sécurité et des caméras de surveillance. La détention des personnes en demande de protection et leur isolement engendre une véritable ségrégation.

---

<sup>6</sup>InfoMigrants, « [Royaume-Uni : tentative de suicide d'un demandeur d'asile avant son transfert sur la barge Bibby Stockholm](#) », le 30 octobre 2023

<sup>7</sup>Infomigrants, « [Royaume-Uni : le gouvernement britannique réduit l'hébergement en hôtels des demandeurs d'asile](#) », le 25 octobre 2023.

<sup>8</sup> La loi de 2022 prévoit l'ouverture de grands centres d'accueil ou d'hébergement pour les demandeurs d'asile. Il s'agirait en fait de camps de facto, souvent situés sur d'anciennes bases aériennes militaires

## Pays membres de l'Union européenne

### UE

- Reuters, "[EU ministers promise tougher immigration policies after Islamist attacks](#)", 19 octobre 2023

Après les attentats en France (2015/2023) et en Belgique (2016/2023), les ministres des pays de l'UE se sont réuni·e·s et leurs déclarations s'inscrivent dans les logiques des politiques de contrôle et d'expulsion des personnes exilées mises en place par l'UE. En associant « terrorisme » et politiques de contrôle migratoire, l'UE renforce depuis 2001, la criminalisation des personnes en migration perçues comme une menace, et leur catégorisation en tant qu'indésirables. Cette rhétorique participe aux violences commises envers ces personnes et à la négation de leurs droits. Cet « effet d'aubaine » post-attentats (aux Etats-Unis et en Europe) a permis le rétablissement des contrôles aux frontières intérieures au sein de l'UE notamment par la France, qui depuis 2015 a renouvelé cette mesure 22 fois.

- Al Jazeera, "['Wake-up call' for EU as report reveals spike in anti-Black racism](#)", le 25 octobre 2023

L'Agence des droits fondamentaux (FRA) de l'UE a publié son rapport sur les discriminations et le racisme anti-Noir·e·s dans les pays de l'UE. Les résultats montrent que « *les personnes d'ascendance africaine sont confrontées à de plus en plus de discrimination simplement en raison de la couleur de leur peau.* » 46 % de personnes immigrées noires ou des personnes enfants d'au moins un·e parent·e immigré·e noir·e ont subi des discriminations. Ce pourcentage est particulièrement élevé en Allemagne et Autriche, où les mouvements populistes ouvertement anti-migrant·e·s progressent politiquement et médiatiquement.

### UE-Albanie-Royaume Uni

- The Guardian, "[EU forges plan with UK and Albania to combat people smuggling](#)", le 5 octobre 2023
- Euronews, "[Paris and Rome call for 'coalition of the willing' with other European nations to stem migration](#)", le 5 octobre 2023

La Communauté politique européenne (CPE) s'est réunie pour la troisième fois le 5 octobre 2023, à Grenade en Espagne. Les représentant·e·s de 47 pays se sont retrouvé·e·s en Espagne dans le but de renforcer la coopération entre ses membres sur différentes thématiques. Les politiques de gestion des migrations européennes ont été abordées notamment dans le cadre de coopération avec les pays des Balkans. Le plan élaboré – en marge de la CPE – entre l'UE, le Royaume-Uni et l'Albanie a notamment été présenté. Les objectifs de ce plan sont de renforcer la coopération dans le contrôle et la fermeture des frontières entre pays de l'UE et pays dits « tiers » à l'UE. Un ensemble de mesures de contrôle, de tri et de restriction des mobilités est au centre des stratégies de l'UE : partenariats avec des pays d'Afrique, échange de renseignements et collaboration policières et sécuritaires, la criminalisation des migrations et de leur facilitation, la coopération en termes de politique des visas et le développement d'aides financières au « retour volontaire ».

## UE-Irak

- [Statewatch, “EU seeking informal agreement to boost deportations to Iraq”, le 11 octobre 2023](#)

L'UE préconise un « instrument non-contraignant » avec l'Irak dans l'objectif de poursuivre la coopération avec le pays en matière d'expulsions. Cet accord s'ajoute à l'accord de partenariat et de coopération entre l'UE et l'Irak concernant les « *réadmissions* » et le plan de relance de la pression sur l'Irak élaboré par le mécanisme de coordination opérationnelle pour la dimension extérieure des migrations (Mocadem). Le document du Conseil de l'UE souligne également l'intérêt envers l'informalisation du droit permettant ainsi de réduire les possibilités de contrôle des institutions européennes et de restreindre les politiques migratoires de l'UE en raison du respect des droits humains.

## Allemagne

- [AP News, “Germany is aiming to ease deportations as the government faces intense pressure on migration”, le 12 octobre 2023](#)

Le gouvernement allemand a élaboré un projet de loi visant à faciliter les expulsions des demandeur-euse-s d'asile débouté-e-s. Ce projet prévoit notamment d'augmenter la durée maximale de la rétention avant expulsion passant de 10 à 28 jours et de faciliter les expulsions des personnes qui ont été condamnées à une peine d'emprisonnement d'un an ou plus. Ainsi, en plus de la peine judiciaire s'ajoute une mesure administrative d'expulsion, une double peine, engendrant notamment des violations de la Convention européenne des droits de l'Homme. Ce projet permet également aux forces de l'ordre de s'introduire dans les domiciles à la recherche de documents pour établir l'identité d'une personne. L'Allemagne adopte une approche de plus en plus répressive à l'égard des exilé-e-s dans un contexte d'essor de l'extrême-droite<sup>9</sup>.

## Croatie

- [Courier des Balkans, « Exilés en Croatie : manips et mensonges du gouvernement et de l'extrême droite », le 4 octobre 2023](#)

En Croatie, l'extrême droite et le gouvernement diffusent des informations fausses ou non vérifiées contribuant à la criminalisation et la déshumanisation des personnes en exil. Pour exemple, l'article décrypte les mensonges relayés autour d'une « *prise d'assaut d'un train* » ainsi que sur des « *fusillades* » à la frontière entre la Croatie et la Bosnie-Herzégovine qui ont été associées à des exilé-e-s. Ces discours génèrent un sentiment d'insécurité et permettent de justifier la gestion sécuritaire et militarisée des migrations.

Pays membre de l'UE depuis 2013, la Croatie a rejoint l'espace Schengen en 2023 en contrepartie de sa capacité démontrée à s'ériger en garde-frontière de l'UE. « *Les autorités croates ont été jusqu'à raser plusieurs hectares de forêt pour faciliter les détections par caméras thermiques des franchissements de frontière et les interceptions des personnes.* »<sup>10</sup>. L'arsenal déployé aux frontières de la Croatie est financé par des fonds européens. Entre 2017 et 2020, les autorités croates ont ainsi reçu 108 millions d'euros au titre du fonds FAMI de l'UE et 23,3 millions d'euros supplémentaires au titre de l'aide d'urgence pour la migration et la gestion des frontières<sup>11</sup>.

<sup>9</sup> Le monde, « [En Allemagne, l'inquiétant essor de l'extrême droite](#) », le 5 novembre 2023

<sup>10</sup> Migreurop, « [Exils sans fin - Chantages anti-migratoires le long de la route des Balkans](#) », novembre 2021

<sup>11</sup> Schengenvisa info, [EU Ombudsman to Initiate Inquiry Into Commission's Complicity in Croatian Border Violence](#), 16 novembre 2020

## Espagne - Mauritanie

- [El diario, "España y la UE refuerzan su cooperación migratoria con Mauritania"](#), le 11 octobre 2023.

Le gouvernement espagnol et l'UE renforcent l'externalisation de leur politique migratoire en Mauritanie. Depuis 2003 (accord de coopération Espagne-Mauritanie) des patrouilles maritimes, aériennes et terrestres mixtes, ainsi qu'une équipe conjointe d'enquête (police nationale espagnole et mauritanienne) sont déployées par l'Espagne sur le territoire mauritanien. Cet accord a également permis la construction du centre de rétention de Nouadhibou (2006) financé par l'Agence de Coopération Espagnole (AECID). [L'accord de 2007](#) et [la convention de coopération Espagne/Mauritanie 2015](#) ont renforcé ce cadre légal permettant l'externalisation des contrôles et de la surveillance des frontières. Cette rencontre entre le gouvernement espagnol et le gouvernement mauritanien permet de poursuivre la coopération bilatérale entre ces deux États au travers de soutiens techniques et financiers.

## Espagne-Sénégal

- [Info Migrants, « Espagne : bientôt "une série" de vols retour vers le Sénégal pour les migrants débarqués aux Canaries](#)», le 12 octobre 2023

Le gouvernement espagnol a annoncé la reprise des expulsions par avion en direction du Sénégal, d'abord au compte-gouttes, puis de façon groupée. Ces vols concernent les ressortissant·e-s sénégalais·es arrivé·e-s aux Canaries ces dernières semaines. Ces renvois collectifs et rapides sont organisés dans le cadre d'un accord signé en avril 2021 entre le gouvernement espagnol et le gouvernement sénégalais. Cette coopération est développée dans le cadre de l'action extérieure de l'Espagne et est déployée en application du Plan Afrique III et de Focus Afrique 2023. Le Plan Afrique III (2019) présente les orientations de la politique extérieure espagnole en Afrique. Le Focus Afrique 2023 est le programme de l'action extérieure du gouvernement espagnol dans certains pays d'Afrique. Au travers du prisme sécuritaire, ces orientations stratégiques renforcent la coopération policière pour le contrôle des frontières sénégalaises.

## France - Espagne

- [InfoMigrants, « Frontière franco-espagnole : quatre points d'entrée vont être réouverts dans le Pays basque »](#), le 12 octobre 2023.

Quatre points de passage de la frontière franco-espagnole vont être ouverts pour faciliter la circulation des personnes qui ne sont pas considérées comme indésirables par les forces de l'ordre. Dans le même temps, des effectifs supplémentaires de police sont déployés pour contrôler les mobilités. En effet, la levée des restrictions est conditionnée à la création de brigades mixtes franco-espagnoles. Les contrôles seront alors ciblés, reproduisant les entraves à la mobilité, les pratiques de refoulement, d'enfermement, de discrimination et de violences existant à cette frontière. La prégnance des contrôles au faciès dans les pratiques de contrôle aux frontières est par ailleurs démontrée. Ainsi, entre janvier 2021 et décembre 2022, la Coordination d'actions aux frontières intérieures (Cafi) a recensé au moins 12 morts, dont une partie en lien avec des tentatives d'échapper aux contrôles de la police.

## France

- Libération, « [«Rendre les exilés invisibles» : les associations vent debout contre l'interdiction des distributions alimentaires dans le nord-est de Paris](#) », le 10 octobre 2023

La préfecture de police de Paris a pris un arrêté interdisant les distributions alimentaires dans des zones précises et délimitées du 10e et 19e arrondissement du 10 octobre 2023 jusqu'au 10 novembre 2023. Dans les espaces concernés par ces arrêtés préfectoraux, les personnes exilées subissent un harcèlement policier. Comme à Calais<sup>12</sup> (à la frontière franco-britannique), cette politique – nommée « zéro point de fixation » – consiste à détruire très fréquemment chaque lieu de vie informel et à empêcher l'accès à la nourriture et aux soins pour les personnes exilées. Ainsi, de la même manière qu'à Calais, la préfecture de police de Paris entrave et criminalise les actions associatives.

[Le tribunal administratif de Lille a pourtant annulé les arrêtés de la préfecture du Pas-de-Calais en octobre 2022](#). Il condamne une « *pratique particulièrement attentatoire aux droits fondamentaux de ces étrangers, qui limitait leur droit à recevoir l'aide humanitaire qui leur était proposée* ». Cette politique maintenue et déployée à Paris s'inscrit dans une volonté d'invisibilisation et d'éloignement des personnes migrantes en dépit de leurs droits fondamentaux. Le tribunal administratif de Paris a suspendu cet arrêté de la préfecture de police de Paris le 18 octobre 2023.

## Italie

- EuroNews, « [Italian court blocks deportation of migrant to Tunisia, saying it's not a safe country](#) », le 06 octobre 2023

Le tribunal de Florence a déclaré que la « *Tunisie ne peut être considérée comme un "pays sûr" où la démocratie et les droits humains sont respectés* ». Les expulsions vers la Tunisie sont bloquées pour la première fois, alors qu'un mémorandum d'entente entre la Commission européenne et la Tunisie est en « vigueur ». Les velléités du gouvernement italien d'externaliser les contrôles frontaliers se voient restreintes par des décisions juridiques, qui sanctionnent leur caractère contraire à la fois à la Constitution italienne et au droit européen.

- AfricaNews, « [La CEDH condamne l'Italie pour le traitement de trois migrants à Lampedusa](#) », le 20 octobre 2023

La Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a condamné l'Italie pour traitements inhumains et dégradants et privation de liberté arbitraire dans le cas de trois personnes migrantes détenues à Lampedusa. La CEDH a conclu que les mesures prises par les autorités italiennes ont contrevenu à l'article 5 de la Convention européenne des droits de l'Homme, qui dispose que toute personne détenue a le droit d'être informée des motifs de sa détention et doit pouvoir exercer un droit de recours. Ils avaient été détenus en l'absence d'ordonnance justifiant cette détention dans un camp à Lampedusa, aux conditions jugées inhumaines : deux sanitaires pour 40 personnes et un manque de place qui obligeait certaines personnes à dormir sur des matelas à l'extérieur.

---

<sup>12</sup> Libération, « [Un important camp de migrants à Calais démantelé par les forces de l'ordre – Libération](#) », le 10 octobre 2023

## Slovaquie

- [Le Monde](#), « [La République tchèque, la Pologne et l’Autriche instaurent des contrôles aux frontières avec la Slovaquie](#) », le 3 octobre 2023
- [InfoMigrant](#), « [La Slovaquie rétablit à son tour des contrôles aux frontières](#) », le 4 octobre 2023

Le président du parti national-populiste Smer-SD, Robert Fico, récemment élu, a annoncé le rétablissement des contrôles aux frontières avec la Hongrie. Le 6 septembre, à quelques semaines des élections législatives en Slovaquie, le déploiement de centaines de militaires à la frontière slovaquo-hongroise avait été annoncé<sup>13</sup>. Cela fait suite aux déclarations des autorités de la République tchèque, de la Pologne et de l’Autriche de rétablir les contrôles aux frontières avec la Hongrie. Ces décisions s’inscrivent dans une volonté de fermeture de la route des Balkans et dans un positionnement anti-migration, favorisé par la montée de l’extrême droite et les politiques migratoires européennes. La route des Balkans est notamment empruntée par des personnes de Syrie en demande de protection. Pourtant, ces logiques de contention et les effets d’annonce par les gouvernements des différents pays participent à criminaliser et irrégulariser cette route migratoire.

---

<sup>13</sup> [InfoMigrants](#), « [La Slovaquie va déployer 500 soldats à sa frontière avec la Hongrie](#) », le 7 septembre 2023